

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
TROISIEME REGION MILITAIRE
CHAHID BEN BOULAIID MUSTAPHA
DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

MISE EN DEMEURE N°01

En vertude la convention N° **127/2024** du **26/05/2024**, portant sur<<les travaux de réalisation d'une bache à eau 150M³/c équipement et raccordement au niveau d'une unité/Béchar>>, conclud'un délai de **(85) jours, et compte tenu de ce qui suit:**

- **Retard notable dans la réalisation;**
- **Expiration des délais contractuels.**

Une mise en demeure N° 01 est adressée à L'ETP des Travaux de Bâtiment en TCE<<**FARAHI Ahmed Rafik**>>, sise au:Rue Ali Bouhedja résidence Henin Classe 99 G.P.M 807 – BirTouta/Alger, pour rattraper le retard notable dans la réalisation et achever l'exécuter l'objet de l'acte et ce, au cours de **huit(08) jours** à partir de la date de publication de la présente à la presse nationale et au Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public.

Faute d'obtempérer à la présente, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que l'article N° **(31)** de la convention conclue.